Savoir remplir un DUME

Où trouver de l'aide pour remplir votre DUME ?

Le Document unique de marché européen (DUME ou ESPD en anglais) est une déclaration sur l'honneur harmonisée et élaborée sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne.

Le DUME permet d'attester de sa capacité à répondre aux critères de sélection d'un marché par le moyen d'une cinquantaine de questions. Ne perdez pas de temps à tout compléter : répondez uniquement aux quelques questions qui intéressent votre acheteur.

Outre la volonté de répondre aux obligations auxquelles seront tenus les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, le service DUME a pour essence de :

- simplifier les procédures et réduire les charges administratives en facilitant la création et la complétion des formulaires ;
- offrir à tous les acheteurs une solution mutualisée et néanmoins modulable à travers l'implémentation de services exposés (API) ;
- proposer un service accessible même aux entités ne disposant pas d'un système d'information dédié, à travers la mise à disposition d'un utilitaire en ligne ;
- permettre et accélérer la transformation numérique de la commande publique en facilitant la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics.

« DUME Acheteur ». Notez l'identifiant de ce DUME Acheteur (une suite de 8 caractères) ou bien récupérez le fichier XML qui lui correspond dans le dossier de consultation.

Source : https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd

Les acheteurs ont l'obligation de **recevoir un DUME transmis par voie électronique (eDUME) depuis le 1er avril 2017 pour les centrales d'achat et**

- **depuis le 1er avril 2018 pour tous les autres acheteurs publics,**

Indépendamment du montant du marché concerné, les autres modes de candidature demeurent malgré tout utilisables.

ODIALIS
34 avenue Lacassagne – 69003 LYON
contact@odialis.fr – 09.81.06.53.70

STRUCTURE DU DUME

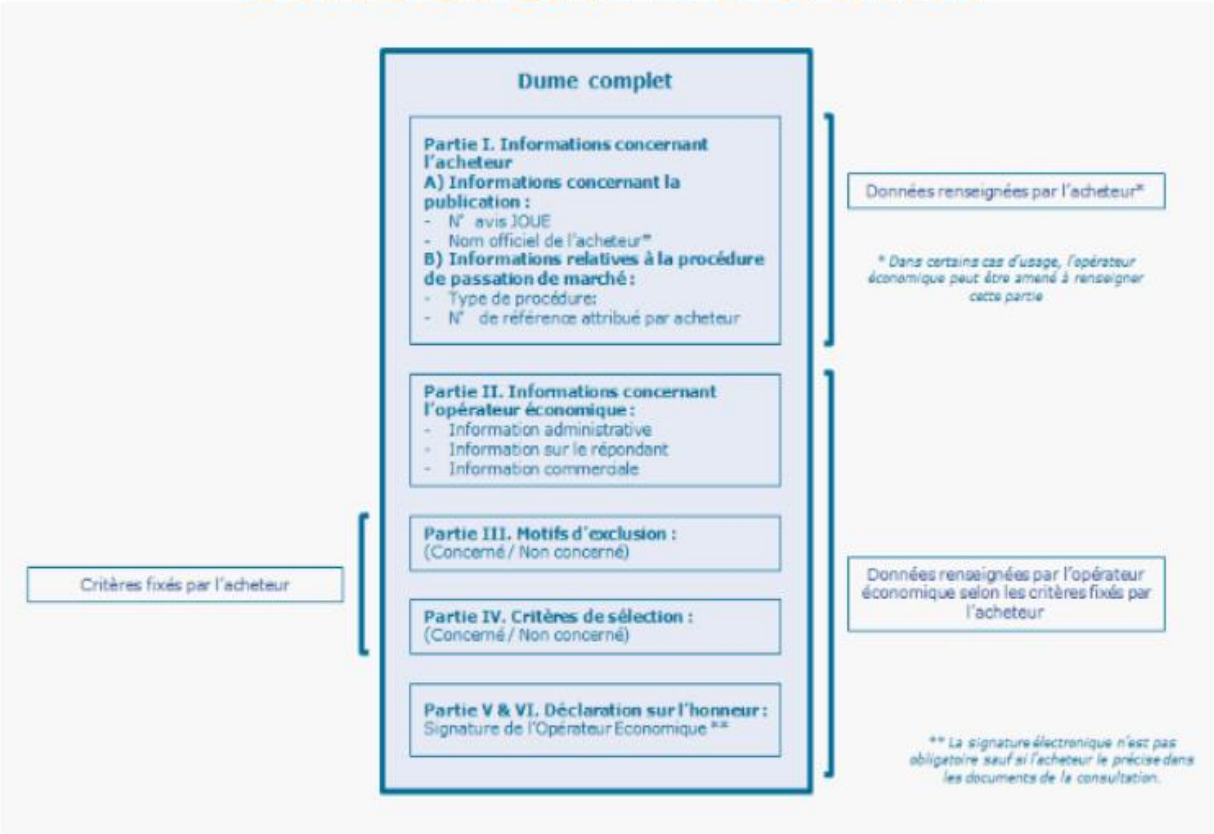

29

STRUCTURE DU DUME

Partie 1	•La partie I permet de renseigner les informations concernant la publication du marché, les données d'identification de l'acheteur et les informations relatives à la procédure de passation de marché.
Partie 2	•La partie II permet de renseigner les données d'identification de l'opérateur économique et de ses représentants, ainsi que le recours éventuel aux capacités d'entité tiers ou à la sous-traitance.
Partie 3	•La partie III permet à l'opérateur économique d'indiquer qu'il n'est pas concerné par les interdictions de soumissionner prévues par le droit européen et le droit français.
Partie 4	•La partie IV permet à l'acheteur de faire porter dans le DUME les critères de sélection applicables à la passation du marché. On y trouve trente-deux critères proposés. •Ces critères permettent de couvrir les exigences les plus couramment demandées par les acheteurs dans les marchés publics.
Partie 5	•La partie V permet à l'opérateur économique de déclarer qu'il répond aux critères ou règles objectifs et non discriminatoires à appliquer pour limiter le nombre de candidats. Cette déclaration s'affiche lorsque la procédure choisie n'est pas une procédure ouverte
Partie 6	•La partie VI permet à l'opérateur économique de déclarer sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes.

Le DUME en pratique :

- Obligation pour l'acheteur de recevoir un DUME au format .xml
- Recommandation pour les acheteurs de mettre à disposition un DUME complété des conditions de participation au marché
- Faculté laissé à l'acheteur d'utiliser un DUME dans une procédure de passation d'un marché de défense ou de sécurité
- Recommandation pour les opérateurs économiques de candidater avec un DUME
- Utilisable, indépendamment de seuil, dans toute procédure de passation d'un marché public
- Seul le DUME au format .xml a valeur probante

L'utilisation du DUME peut parfois nécessiter des questions, voire même une demande d'aide.

Pour cela, vous avez plusieurs possibilités :

1. L'accès aux documents d'aide : La communauté DUME

https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/category/actualite/service-dume/

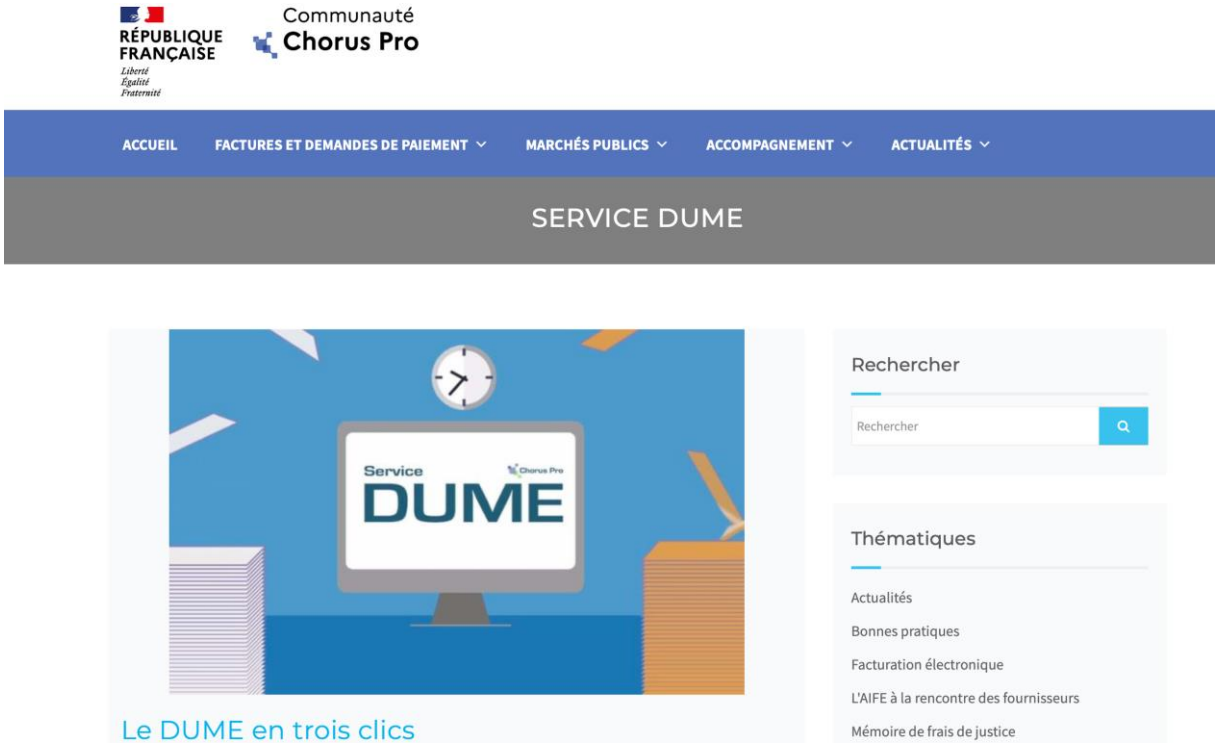

2. La création de vos DUME peut de faire sur la plateforme mise à disposition par AIFE

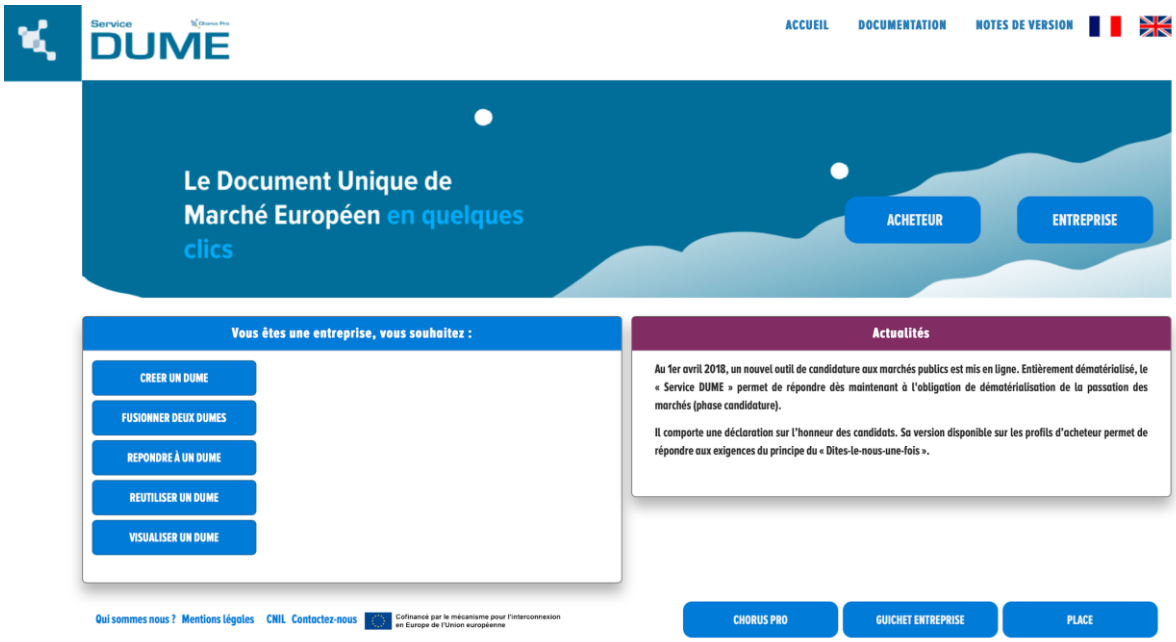

3. Contactez ODIALIS

Le cabinet ODIALIS a développé une expertise nationale dans la connaissance de la plateforme DUME.

Le DUME électronique est réutilisable pour chaque consultation. Vous devez vous assurer au préalable que vos informations indiquées sont actuelles.

Il permet d'alléger votre dossier de candidature dans le cadre de la réponse électronique aux marchés publics.

Grâce au DUME, vos démarches sont allégées lors de votre candidature pour vos appels d'offres !

Odialis vous propose de transformer cette possibilité en opportunité au travers de formations spéciales DUME en présentiel ou à distance.

Des formations très pratiques via des espaces de formation.

Pour toute formation DUME :

https://odialis.fr/formations-marches-publics/reponse-dume-electronique

Contactez ODIALIS : contact@odialis.fr ou 09.81.06.53.70.